

SÉANCE ORDINAIRE
14 JUILLET 2014

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE RIVIÈRE-DU-LOUP
MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-VERTE**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de L'Isle-Verte tenue à la Caserne incendie le lundi 14 JUILLET 2014, à 20 heures, à laquelle sont présents les membres du conseil suivants :

MONSIEUR STÉPHANE DUMONT
MONSIEUR SIMON LAVOIE
MADAME GINETTE CARON
MONSIEUR GUILLAUME POTVIN
MONSIEUR ROBERT LEGAULT
MONSIEUR FRANÇOIS FILION

tous membres du Conseil, siégeant sous la présidence de :

MADAME URSULE THÉRIAULT, mairesse

Le secrétaire-trésorier est également présent.

Après constatation du quorum, il est proposé par monsieur Stéphane Dumont et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal que l'ordre du jour suggéré soit accepté en maintenant l'item « Affaires nouvelles » fermé.

Il est par la suite proposé par :

Monsieur Guillaume Potvin et adopté à l'unanimité des membres du conseil que le procès-verbal de la séance régulière tenue le 9 juin 2014 soit approuvé;

Monsieur Stéphane Dumont et adopté à l'unanimité que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 juin 2014 soit approuvé;

Monsieur Simon Lavoie et adopté à l'unanimité que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 3 juillet 2014 soit approuvé.

14.07.3.

Rapport de la mairesse

Madame Ursule Thériault, mairesse, dépose un état sommaire de ses activités couvrant la période du 10 juin 2014 au 14 juillet 2014.

14.07.4.1.1.

Appui à une demande d'aide financière dans le cadre du programme Nouveaux Horizons - Mobilisation L'Isle-Verte

Il est proposé par monsieur Stéphane Dumont et adopté unanimement que la Municipalité de L'Isle-Verte accorde son appui à la démarche d'aide financière entreprise par l'organisme Mobilisation L'Isle-Verte, dans le cadre du programme Nouveaux Horizons, le tout ayant pour objet de permettre la concrétisation d'un projet de parc intergénérationnel.

14.07.4.1.2.

Autorisation de dépenses par l'organisme Mobilisation L'Isle-Verte - demandes du 1^{er} et 14 juillet 2014

Faisant suite aux demandes déposées par l'organisme « Mobilisation L'Isle-Verte » en suivi à leurs rencontres des 1^{er} et 14 juillet dernier, il est

proposé par monsieur Robert Legault et adopté unanimement que les administrateurs de cet organisme soient autorisés à effectuer les dépenses suivantes, à savoir :

- Achat de peinture, de couleur bronze, pour repeindre le Sacré-Cœur,
- Achat de chèques auprès de la Caisse populaire du Parc et Villeray,
- Achat d'un banc de parc ainsi que d'ancrages pour fixer ce dernier au sol,
- Polissage du béton,
- Envoi postal à la population,
- Frais de l'entreprise « Les Enseignes Bélanger » pour la réparation de l'alvéole du Sacré-Cœur.

14.07.4.2. Engagement municipal dans le cadre du projet « Je fais la différence avec mon unité sans violence »

Il est proposé par monsieur Guillaume Potvin et adopté unanimement que la Municipalité de L'Isle-Verte confirme son soutien et son engagement dans le milieu afin de promouvoir le programme « Unité sans violence ». Cette implication dans la communauté vise à contrer l'intimidation, la violence et les méfaits en s'appuyant sur le principe de responsabilisation et de respect des autres et des biens.

14.07.4.3.1. Comptes du mois

Le secrétaire-trésorier dépose les listes suivantes :

Comptes à payer au 30/06/2014 :	153 521,26 \$
Déboursés direct de juin 2014 :	39 369,00 \$

Suite au dépôt de l'ensemble des comptes à payer et déboursés couvrant la période de juin 2014, il est proposé par monsieur Simon Lavoie et adopté unanimement que ces comptes soient approuvés et que les déboursés inhérents soient autorisés.

Parmi les dépenses d'importance liées aux comptes à payer, on y retrouve le versement d'une quote part à la MRC de Rivière-du-Loup (72 908,00 \$), les honoraires professionnels de la firme Mallette pour la vérification annuelle des livres comptables et la production de redditions de compte de Recyc-Québec et Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier local (15 255,71 \$), le pavage d'une section de la rue Villeray (12 469,16 \$).

14.07.4.3.2. Prolongement de services - contrat de cueillette des ordures ménagères et des matières recyclables

Considérant que la Municipalité de L'Isle-Verte conjointement avec les municipalités de Saint-Épiphanie et Saint-Modeste ont entrepris un processus d'appel d'offres public devant permettre une nouvelle entente contractuelle d'une durée d'environ 4 ½ ans (soit du 2 septembre 2014 au 31 décembre 2018) pour la cueillette et le transport des ordures ménagères et des matières recyclables;

Considérant que l'entente contractuelle actuellement en vigueur avec l'entreprise Gaudreau Environnement inc. prend fin le 31 juillet 2014;

Considérant qu'il est nécessaire d'extensionner pour une durée d'un mois notre entente afin d'être en mesure de respecter le délai minimal d'appel

d'offres;

Considérant la proposition de services offerte par la firme Gaudreau Environnement inc. s'élevant à 3 512,55 \$ pour la période du 1^{er} au 31 août 2014;

En conséquence, il est proposé par monsieur Robert Legault et adopté unanimement que la Municipalité de L'Isle-Verte confirme qu'elle accepte cette proposition de services.

14.07.4.3.3. Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local - Reddition de compte 2013

Attendu que le ministère des Transports a versé une compensation de 86 101 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2013;

Attendu que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

Attendu que la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

Attendu qu'un vérificateur externe a présenté, dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes, l'Annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété;

Pour ces motifs, sur une proposition de monsieur Guillaume Potvin, il est unanimement résolu et adopté que la Municipalité de L'Isle-Verte informe le ministère des Transports du Québec de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

14.07.4.3.4. Embauche de personnel - technicien en gestion des eaux

Considérant que suite au départ de l'ex-contremaître municipal, un seul employé de la Municipalité possède une formation en gestion des eaux;

Considérant que la personne qui agissait à titre de préposé aux réseaux d'égout et d'aqueduc occupe, de façon intérimaire, le poste de contremaître municipal lui laissant peu de disponibilité pour s'acquitter du suivi des équipements d'eau usée et d'eau potable;

Considérant la proposition de service déposée par monsieur Patrick Landry, finissant en technique de gestion des eaux du Cégep de Rivière-du-Loup;

En conséquence, il est proposé par monsieur Robert Legault et adopté unanimement que la Municipalité de L'Isle-Verte embauche à l'essai, monsieur Landry et ce aux conditions suivantes :

- ⇒ Période probatoire de 8 mois
- ⇒ Taux horaire de 17,50 \$

14.07.4.3.5. Processus de réorganisation administrative

Considérant le processus entrepris par le comité administratif, formé de représentants du conseil municipal, et visant l'établissement d'une structure organisationnelle efficace au sein de l'unité administrative de la Municipalité;

Considérant que la réorganisation découlant de ce processus propose la structure suivante en termes de personnel administratif :

- ⇒ 1 directeur-directrice général
- ⇒ 1 directeur-directrice administratif adjoint
- ⇒ 1 technicien-technicienne en bureautique
- ⇒ 1 coordonnateur-coordonnatrice vie communautaire, loisir et culture
- ⇒ Abolition du poste de secrétaire administratif et inspecteur en bâtiments
- ⇒ Abolition du poste d'agent de développement;

Pour faire suite à ce processus, il est proposé par monsieur Robert Legault et adopté unanimement que la Municipalité de L'Isle-Verte autorise le lancement d'un appel de candidatures afin de combler le nouveau poste de directeur-directrice administratif adjoint.

14.07.5.1. Dossier de propriété et d'usage de l'ancienne route 10 - secteur ouest de la Municipalité

Arrivé de monsieur François Filion

Considérant certaines plaintes reçues par la Municipalité à l'égard de résidents qui entravent la portion de l'ancienne route 10, secteur entre les numéros civiques 175 et 217 route 132 ouest;

Considérant que cette portion de route a vu sa vocation de voie publique abandonnée par résolution du conseil municipal;

Considérant les démarches entreprises par la Municipalité visant à rétrocéder aux propriétaires riverains les parcelles de cette propriété publique;

Considérant qu'actuellement nul ne peut entraver, de quelque façon que ce soit, cette propriété appartenant à la Municipalité et, par le fait même, empêcher qui que ce soit d'y circuler librement;

En conséquence, il est proposé par monsieur Robert Legault et adopté à la majorité que la Municipalité de L'Isle-Verte avise les résidents du secteur visé de leur obligation à l'effet de ne pas entraver cette propriété publique.

Monsieur Stéphane Dumont enregistre son abstention face à cette décision.

14.07.6.4. Projet éolien communautaire Les Basques

Attendu que le 18 décembre 2013 Hydro-Québec a lancé l'appel d'offres numéro A/O 2013-01 (l'A/O 2013-01 ») pour l'achat d'électricité produite à partir d'éoliennes totalisant 450 MW, composé de 300 MW issus de projets provenant des régions du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et de 150 MW issus de projets provenant de l'ensemble du Québec;

Attendu que la participation à l'A/O 2013-01 est réservée à tout

soumissionnaire qui démontre que le milieu local détient une participation représentant 50% ou plus du contrôle de son projet et que son projet est reconnu par une résolution adoptée à cet effet par toute municipalité régionale de comté et par toute municipalité locale où se situe le projet;

Attendu que Développement Électrique inc. (le « Promoteur ») développe depuis 2003 un projet éolien sur le territoire de la Municipalité;

Attendu que le Promoteur prévoit soumettre le projet éolien communautaire Les Basques pour une capacité installée totale estimée entre 50 et 75 MW;

Attendu que le Promoteur prévoit conclure une entente pour la participation du milieu local représentant 50% du contrôle du projet, pour que celui-ci fasse l'objet d'une proposition dans le cadre de l'A/O 2013-01;

Attendu que certaines infrastructures du projet, notamment le réseau collecteur souterrain, devront être implantées dans les emprises municipales de la Municipalité;

Attendu qu'une entente a été négociée entre la Municipalité et le Promoteur afin de prévoir les engagements associés au projet dans la Municipalité et les environs, le tout à la satisfaction des parties;

Attendu que le conseil municipal de L'Isle-Verte appliquera la réglementation inscrite au RCI de la MRC de Rivière-du-Loup no 147-06 et ses amendements;

Par conséquent, il est proposé par monsieur Simon Lavoie et résolu à l'unanimité :

Que la Municipalité de L'Isle-Verte approuve et ratifie les termes et conditions de l'entente;

Que la Municipalité de L'Isle-Verte reconnaisse le projet et l'appuie formellement;

Que la Municipalité de L'Isle-Verte autorise le promoteur à utiliser les emprises municipales pour la mise en place d'infrastructures, dont notamment le réseau collecteur électrique souterrain.

14.07.7.1.

Achat d'un véhicule usagé

Considérant qu'il a été soulevé à plusieurs reprises par les membres du personnel de voirie, un manque de disponibilité de véhicules de travail en période estivale;

Considérant la possibilité de se porter acquéreur d'un véhicule usagé de type éconoline;

En conséquence, il est proposé par monsieur Robert Legault et adopté unanimement :

Que soit autorisé l'achat d'un véhicule usagé, modèle Ford Éconoline E-250, appartenant à l'entreprise Héneault et Gosselin inc., au coût de

4 000 \$ (plus taxes et frais de transfert) et ce, suite à l'examen de la condition mécanique et de l'état général du véhicule (devant être réalisé par un mécanicien d'expérience). Cette dépense sera assumée à même les fonds d'opération courants de la Municipalité;

Que le directeur général de la Municipalité, monsieur Guy Bérubé, soit autorisé à représenter la Municipalité dans l'exécution de l'acte de transfert auprès de la Société d'assurance automobile du Québec.

14.07.9.

Levée de la séance

À 20 h 55, il est proposé par monsieur Robert Legault et adopté unanimement que la séance soit levée.

MAIRESSE

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER